
**ETUDE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES
D'UNE POPULATION DONNEE**



**Julien RADENEZ
Michael REMION**

Saint-Denis - Janvier 2007

INTRODUCTION

Entendons par mouvement migratoire le déplacement d'un individu avec son lieu de vie. Outre la provenance et la destination, il importe de se renseigner sur la nature même de la migration.

La population qui entre en considération dans la présente étude est essentiellement composée de Roms roumains. Toutefois, on y trouve aussi des bulgares, des hongrois, des yougoslaves... Roms et non Roms. Il est préférable de ne pas désigner la population par une seule de ses caractéristiques. Autrement dit, mieux vaut ne pas la nommer.

A présent, définissons le cadre de l'étude. En temps, elle se limite à l'année 2006. En espace, elle se restreint au département de la Seine-Saint-Denis, plus particulièrement aux villes de Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers, La Courneuve et Bobigny.

Le mot Rrom désigne un peuple dont les ancêtres ont quitté la vallée du Gange au début du 11^{ème} siècle après Jésus-Christ. Capturés et vendus comme esclaves, ils ont été conduits de l'Asie mineure jusqu'au Bosphore, puis se sont dispersés à travers toute l'Europe, même un peu partout dans le monde. Aujourd'hui, les Rroms forment un peuple sans territoire compact, lié par une conscience identitaire, une origine, une histoire et une langue communes. Il faut cependant distinguer trois grands groupes : les *Rroms orientaux*, les *Manouches* (ou *Sintés*) et les *Gitans* (ou *Kalés*). On évalue à plus de 10 millions le nombre de Rroms en Europe, particulièrement nombreux en Roumanie et en Bulgarie.

ETAT DES LIEUX

Liste des terrains fin décembre 2006

Aubervilliers – Rue de Saint-Denis
Aubervilliers – Quai Jean-Marie Tjibaou
Aubervilliers – Rue de la Gare
Bobigny – Rue de Paris (1) (2)
Bobigny – Rue Toussaint Louverture
La Courneuve – Avenue Paul Vaillant Couturier
Saint-Denis – Boulevard Anatole France -le Hanul- (1) (2)
Saint-Denis – Rue André Campra (1) (2)
Saint-Denis – Quai de Saint-Ouen
Saint-Ouen – Rue Ardouin (1) (2) (3)

Liste des terrains début janvier 2006

Aubervilliers – Quai Jean-Marie Tjibaou
Aubervilliers – Rue Waldeck Rochet
Aubervilliers – Rue du Chemin Vert
La Courneuve – Rue de Valmy
La Courneuve – Lotissement industriel départemental
Saint-Denis – Boulevard Anatole France -le Hanul- (1) (2)
Saint-Denis – Rue de la Justice
Saint-Denis – Rue Paul Eluard
Saint-Ouen – Rue des Docks
Stains – Rue des Parouzets

CHRONOLOGIE

2006

<p>Aubervilliers – Rue Waldeck Rochet menace d’expulsion du terrain départ anticipé des familles</p> <p><u>Dimanche 15 janvier</u> Aubervilliers – Rue du Chemin Vert incendie (40 cabanes)</p>	<p>J A N V I E R</p>	<p><u>Jeudi 12 janvier</u> vœux à la presse du ministre de l’intérieur (Nicolas Sarkozy) discours sur l’immigration choisie</p>
<p>La Courneuve – Rue de Valmy expulsion du terrain (installation quelques mètres plus loin)</p> <p><u>Lundi 06 février</u> Saint-Denis – Avenue des Fruitiers expulsion du terrain négociation d’un délai de quelques jours avec la sous-préfecture</p>	<p>F E V R I E R</p>	<p><u>Mercredi 1^{er} février</u> avant-projet de loi relatif à l’immigration et à l’intégration</p> <p><u>Jeudi 9 février</u> allocution du premier ministre (Dominique de Villepin) devant le <i>Comité</i> <i>Interministériel de Contrôle de</i> <i>l’Immigration</i></p> <p><u>Mardi 21 février</u> circulaire relative aux conditions d’interpellation des étrangers en situation irrégulière sur le territoire français La circulaire autorise les interpellations dans les préfectures, les centres d’hébergement, les sièges d’associations ou encore les hôpitaux (jusque dans les blocs opératoires).</p> <p><u>Mardi 28 février</u> l’agglomération <i>Plaine Commune</i> ratifie la <i>Charte européenne des droits de l’homme</i> <i>dans la ville</i> La charte proclame les droits fondamentaux</p>

		et les libertés publiques reconnus aux habitants des villes et l'engagement des autorités locales à les garantir dans le respect de leurs compétences.
<p><u>Lundi 06 mars</u> Aubervilliers – Rue de Valmy expulsion du terrain</p>	<p>M A R S</p>	<p><u>Mercredi 29 mars</u> projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration</p>
<p><u>Lundi 24 avril</u> Saint-Denis – Rue de la Justice interpellations et arrestations (30 personnes)</p> <p><u>Mercredi 26 avril</u> Saint-Denis – Rue de la Justice 6 personnes en rétention à Bobigny jugement au <i>Tribunal de Grande Instance de Bobigny</i> Enquête : surveillance, filature, témoignages... Accusation : escroquerie à la charité publique (utilisation de feuilles de pétition avec don à la clé, au nom d'une association de sourd et muet), recel de numéraire et provocation sur mineur. Verdict : coupables avec circonstances atténuantes.</p> <p><u>Jeudi 27 avril</u> Saint-Denis – Rue de la Justice 20 personnes en rétention à Vincennes jugement au <i>Tribunal de Grande Instance de Paris</i></p> <p><u>Vendredi 28 avril</u> Saint-Denis – Rue de la Justice menace d'expulsion du terrain départ anticipé de quelques familles</p>	<p>A V R I L</p>	<p><u>Mercredi 12 avril</u> rapport Mariani sur la politique européenne d'immigration</p>

<p>Saint-Denis – Boulevard Anatole France - le Hanul- (1) cas de tuberculose</p> <p><u>Mercredi 03 mai</u> Aubervilliers – Chemin du Haut-Saint-Denis menace d’expulsion du terrain départ anticipé des familles</p> <p>Aubervilliers – Rue de la Gare menace d’expulsion du terrain négociation d’un délai</p> <p><u>Lundi 15 mai</u> Aubervilliers – Rue du Chemin Vert 2^{ème} incendie (30 cabanes) interdiction de reconstruire <i>Médecins du Monde</i> fournit 60 tentes igloo menace d’expulsion du terrain départ anticipé de quelques familles</p> <p><u>Mardi 30 mai</u> Stains – Rue des Parouzets agression du chef de terrain en Roumanie</p>	M A I	<p><u>Mardi 2 mai</u> présentation du projet de loi relatif à l’immigration et à l’intégration à l’Assemblée nationale</p> <p><u>Mercredi 10 mai</u> expulsion du territoire (vol charter) 22 roumains</p> <p><u>Lundi 29 mai</u> intervention du ministre de l’intérieur à la réunion des préfets <i>« le nombre d’éloignements reste insuffisant pour atteindre notre objectif de 25 000 reconduites. Vous devez là aussi accroître votre effort. Je dis clairement que certains départements sont à la traîne dans des conditions qui ne sont pas explicables. »</i></p>
<p>Aubervilliers – Quai Adrien Agnès installation provisoire en tentes</p> <p><u>Mercredi 07 juin</u></p>	J U I N	<p><u>Mercredi 07 juin</u></p>

**Saint-Denis – Boulevard Anatole France
(le Hanul 1)
campagne de dépistage de la tuberculose**

Lundi 12 juin

**L’Ile-Saint-Denis – Quai du Châtelier
radioactivité rendue publique**

Mercredi 14 juin

**Saint-Denis – Boulevard Anatole France -
le Hanul- (2)
interpellations et arrestations (30
personnes)
portes et fenêtres cassées**

Jeudi 15 juin

**Saint-Denis – Boulevard Anatole France -
le Hanul- (1)
réunion à l’agglomération *Plaine
Commune*
au sujet du ramassage des déchets, des
cabines de toilettes et de douches**

Vendredi 16 juin

**Saint-Denis – Boulevard Anatole France -
le Hanul- (2)
jugement au *Tribunal de Grande Instance
de Paris*
Au cours du procès, l’avocat de la défense
affirme que la commission rogatoire est un
« *rideau de fumée* » derrière lequel se cache
une vaste opération d’expulsion collective. Il
compare les arrestations à un « *coup de filet* »
voire une « *rafle* ».**

Mardi 20 juin

**Aubervilliers – Rue de la Gare
disparition de *Vilhelm Covaci*
Voulant échapper à une interpellation, deux
jeunes roms roumains sautent dans le canal**

**réunion à la *Sous-Préfecture de Saint-
Denis* au sujet des expulsions
mise en évidence des problèmes de
sécurité et d’hygiène**

S’adressant aux associations, la sous-préfète
déclare : « *Nous n’avons pas de solution. Il
faudra leur faire comprendre avec force.* »

Mardi 13 juin

**circulaire du ministre de l’intérieur
énonçant les critères de régularisation des
familles sans papiers**

Mardi 20 juin

**intervention du ministre de l’intérieur à la
réunion des préfets
« *j’ai enfin demandé aux services de me faire
des propositions en matière d’accélération***

<p>Saint-Denis. L'un d'eux disparaît.</p> <p><u>Vendredi 23 juin</u> Aubervilliers – Rue de la Gare découverte du corps de Vilhelm Covaci</p> <p><u>Mardi 27 juin</u> Aubervilliers – Rue de la Gare affaire Vilhelm Covaci conférence et communiqués de presse manifestation jusqu'au commissariat de police</p> <p><u>Vendredi 30 juin</u> Saint-Denis – Boulevard Anatole France - le Hanul- (1) participation des enfants à un tournoi de football au Stade de France</p>		<p><i>des procédures d'expulsion, notamment en fixant un délai au juge pour rendre sa décision quand il est saisi en référé. J'étudie aussi la possibilité de trouver, pour les communes qui se sont conformées à leurs obligations, des financements permettant d'alléger le coût des procédures d'expulsion. »</i></p> <p><u>Mercredi 21 juin</u> réunion à la mairie d'Aubervilliers La commune d'Aubervilliers s'est engagée en 2005 dans un projet d'élaboration d'un lieu de vie pour 80 personnes dans le cadre d'un plan d'éradication des bidonvilles du Conseil Régional d'Ile-de-France. Les personnes non comprises dans le projet (soit environ 500 personnes) devront quitter le territoire de la commune.</p> <p>courrier de Médecins du Monde à la sous-préfecture de Seine-Saint-Denis dénonçant les expulsions</p> <p><u>Vendredi 30 juin</u> projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat</p>
<p>Stains – Rue Jean-Pierre Timbaud menace d'expulsion du terrain départ anticipé des familles</p>	<p>J U I L L</p>	<p><u>Jeudi 06 juillet</u> Le Monde publie les propos du directeur</p>

<p><u>Lundi 24 juillet</u> Gennevilliers – Boulevard Louise Michel expulsion du terrain</p>	<p>E T</p>	<p>de la police générale de Paris (Yannick Blanc) au sujet de la circulaire du 13 juin <i>« Dans ce texte, il y a des critères redondants. Ainsi, la scolarisation d'un enfant depuis plusieurs années manifeste en soi la réelle volonté d'intégration inscrite dans la circulaire. Rien à voir avec les fameux touristes roumains dont les enfants chapardent dans le métro... »</i></p> <p>expulsion du territoire (vol charter) 76 roumains 90 policiers</p> <p><u>Lundi 24 juillet</u> intervention du ministre de l'intérieur à la réunion des préfets</p> <p>loi n° 2006-91 relative à l'immigration et à l'intégration</p> <p><u>Jeudi 27 juillet</u> expulsion du territoire (vol charter) 63 roumains</p>
<p><u>Mardi 22 août</u></p>	<p>A O U T</p>	<p><u>Jeudi 03 août</u> expulsion du territoire (vol charter) 61 bulgares</p> <p><i>Le Journal Officiel</i> publie la loi relative à l'immigration et à l'intégration</p> <p><u>Lundi 07 août</u> <i>Politis</i> publie un communiqué du maire de l'Ile-Saint-Denis (Michel Bourgain) et du maire de Saint-denis (Patrick Braouzec) en faveur des Roms</p> <p><u>Mercredi 16 août</u> retour volontaire au pays 52 roumains (de la ville de Réau)</p> <p><u>Jeudi 17 août</u> expulsion du territoire (vol charter) 73 roumains 85 policiers</p>

<p>Saint-Denis – Boulevard Anatole France - le Hanul- (1) interpellations et arrestations (45 personnes) portes et fenêtres cassées</p> <p><u>Jeudi 24 août</u> Saint-Denis – Rue de la Briche menace d’expulsion du terrain</p>		<p><u>Jeudi 24 août</u> expulsion du territoire (vol charter) 38 roumains 23 bulgares 79 policiers</p>
<p><u>Lundi 04 septembre</u> Saint-Denis – Quai de Saint-Ouen départ de quelques familles (rue André Campra) suite à une bagarre</p> <p><u>Mercredi 06 septembre</u> Stains – Rue des Parouzets interpellations et arrestations (50 personnes)</p> <p><u>Mercredi 13 septembre</u> Saint-Denis – Rue Paul Eluard expulsion du terrain confiscation des biens matériels 15 personnes se retrouvent à la rue</p> <p><u>Vendredi 15 septembre</u> Stains – Rue des Parouzets menace d’expulsion du terrain départ anticipé des familles</p> <p><u>Lundi 18 septembre</u> Saint-Denis – Quai de Saint-Ouen retour des quelques familles (rue André Campra)</p> <p><u>Mardi 26 septembre</u> Saint-Denis – Rue de la Justice expulsion du terrain</p>	<p>S E P T E M B R E</p>	<p>rentrée des classes</p> <p>courriers de refus des demandes de régularisation (circulaire Sarkozy)</p> <p><u>Jeudi 14 septembre</u> expulsion du territoire (vol charter) 79 roumains 95 policiers</p>

<p><u>Lundi 09 octobre</u> Aubervilliers – Rue de la Gare menace d’expulsion du terrain départ anticipé de quelques familles</p> <p><u>Mardi 10 octobre</u> Saint-Denis – Rue de la Briche expulsion du terrain Suite à un départ d’incendie maîtrisé par les pompiers, les policiers en profitent pour expulser la population du terrain. Soit environ 300 personnes qui partent précipitamment, laissant derrière elles leurs affaires et leurs papiers.</p> <p><u>Mercredi 18 octobre</u> Saint-Ouen – Rue Ardouin (bâtiment) menace d’expulsion du terrain</p> <p><u>Jeudi 26 octobre</u> Saint-Denis – Boulevard Anatole France - le Hanul- (1) visite de Karine Brishoual, attachée parlementaire de Patrick Braouzec, qui envisage de saisir la <i>commission nationale de déontologie de la sécurité</i> témoignages sur les violences policières</p> <p>Saint-Denis – Boulevard de la Libération interpellations et arrestations (20 personnes) Un adolescent de 15 ans est frappé dans le dos par un policier. Il part à l’hôpital se faire examiner. Le certificat médical fait état d’une</p>	O C T O B R E	<p><u>Lundi 02 octobre</u> réunion scolarisation « <i>des enfants du voyage</i> » à l’<i>Inspection académique de Seine-Saint-Denis</i></p> <p><u>Vendredi 13 octobre</u> exposition <i>Opre Roma !</i> conférence de presse de <i>Médecins du Monde</i> à Saint-Denis</p> <p><u>Jeudi 19 octobre</u> expulsion du territoire (vol charter) 22 roumains 25 policiers 1 médecin et 1 interprète</p>
--	--	---

<p>contusion lombaire droite entraînant une incapacité de travail de 5 jours.</p>		
<p><u>Mardi 07 novembre</u> Saint-Denis – Rue André Campra cas de tuberculose</p> <p><u>Mercredi 22 novembre</u> Saint-Denis – Boulevard Anatole France - le Hanul- (1) interpellations portes et fenêtres cassées</p> <p><u>Mardi 28 novembre</u> Saint-Denis - Rue André Campra Saint-Denis – Boulevard Anatole France - le Hanul- (1) interpellations et arrestations</p>	<p>N O V E M B R E</p>	<p><u>Mercredi 01 novembre</u> début de la trêve hivernale (jusqu’au 15 mars prochain)</p> <p><u>Vendredi 03 novembre</u> expulsion du territoire (vol charter) 70 roumains 86 policiers 1 médecin et 1 interprète</p> <p><u>Mercredi 08 novembre</u> expulsion du territoire (vol charter) 32 roumains 32 policiers 1 médecin et 1 interprète</p> <p><u>Vendredi 17 novembre</u> expulsion du territoire (vol charter) 30 roumains 32 policiers 1 médecin et 1 interprète</p> <p><u>Mercredi 29 novembre</u> courrier du président de <i>Médecins du</i> <i>Monde</i> (Pierre Micheletti) au ministre de la santé et des solidarités (Xavier Bertrand)</p>
<p><u>Mardi 05 décembre</u> Saint-Denis – Rue André Campra interpellations et arrestations menace d’expulsion du terrain</p>	<p>D E C E</p>	

<p><u>Mercredi 06 décembre</u> Saint-Denis – Rue André Campra campagne de dépistage de la tuberculose</p> <p><u>Mercredi 13 décembre</u> La Courneuve – Avenue Paul Vaillant Couturier interpellations et arrestations (50 personnes)</p> <p><u>Vendredi 15 décembre</u> Saint-Denis – Rue des Fillettes emménagement d'une famille du Boulevard Anatole France (le Hanul)</p> <p><u>Lundi 18 décembre</u> Aubervilliers – Rue de Saint-Denis ouverture du terrain (projet de la mairie d'Aubervilliers)</p> <p>Aubervilliers – Quai Adrien Agnès fermeture du terrain (projet de la mairie d'Aubervilliers)</p>	M B R E	<p><u>Lundi 11 décembre</u> conférence de presse sur l'immigration du ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy</p> <p><u>Vendredi 15 décembre</u> expulsion du territoire (vol charter)</p> <p><u>Mardi 19 décembre</u> expulsion du territoire (vol charter)</p> <p><u>Vendredi 22 décembre</u> expulsion du territoire (vol charter)</p> <p><u>Dimanche 24 au samedi 30 décembre</u> festival <i>Roms en Scène Saint-Denis</i> de l'association <i>Parada</i></p>
---	--	---

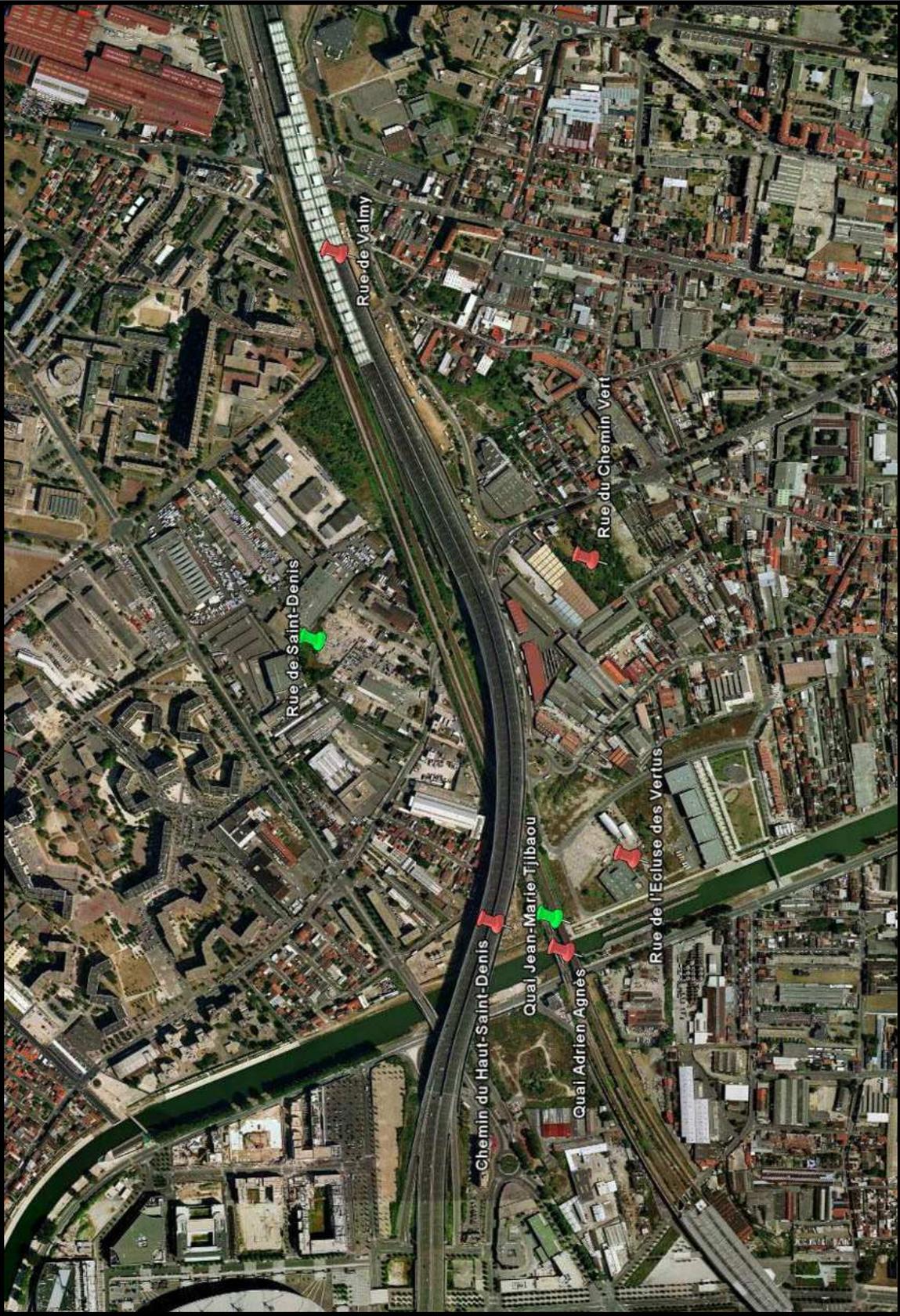
CARTE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

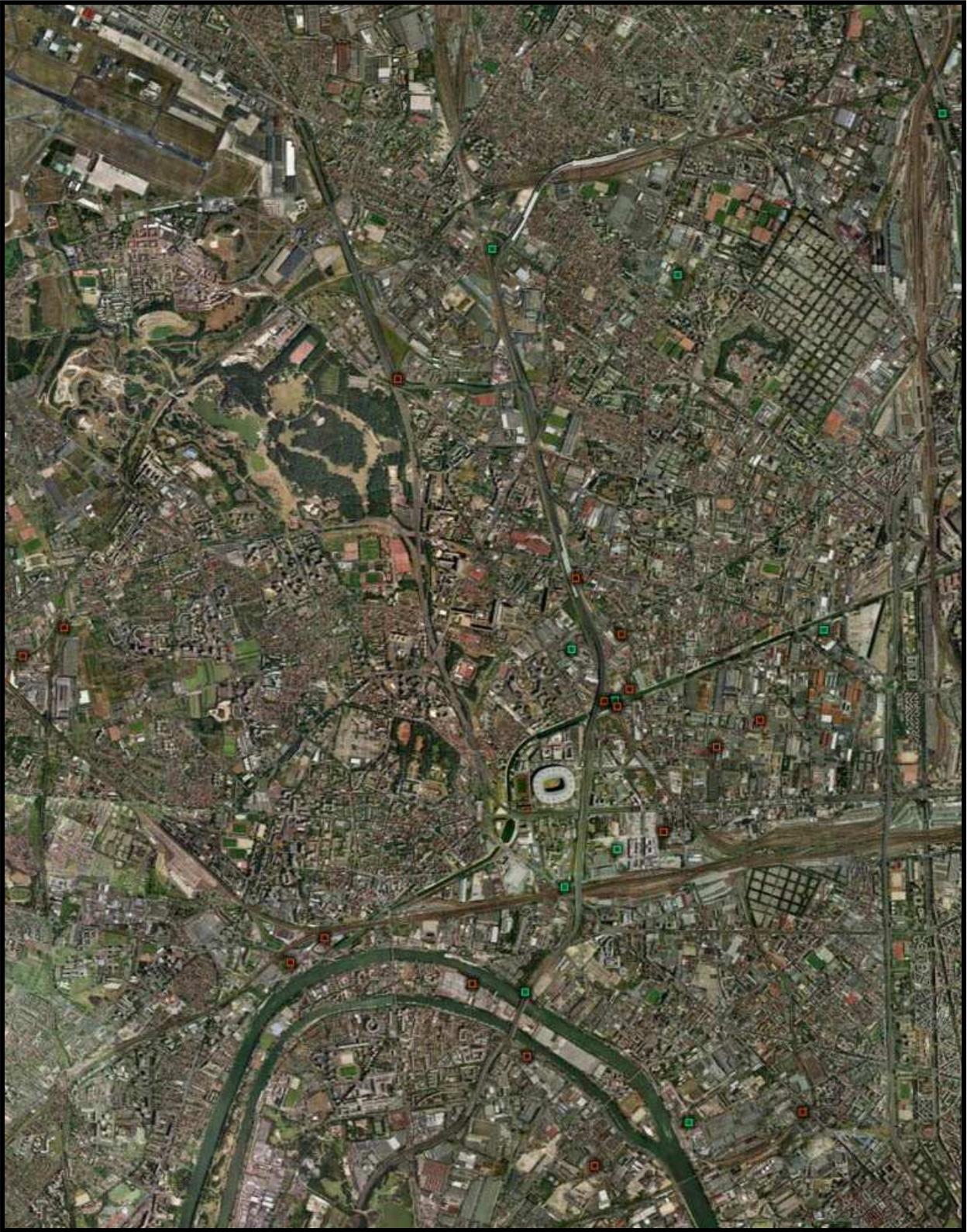
Liste des terrains de l'année 2006

terrains ouverts

terrains fermés

Aubervilliers – Rue de Saint-Denis
Aubervilliers – Quai Jean-Marie Tjibaou
Aubervilliers – Rue de la Gare
Aubervilliers – Quai Adrien Agnès
Aubervilliers – Rue Waldeck Rochet
Aubervilliers – Rue du Chemin Vert
Aubervilliers – Rue de l'Ecluse des Vertus
Aubervilliers – Chemin du Haut-Saint-Denis
Bobigny – Rue de Paris
Bobigny – Rue Toussaint Louverture
Gennevilliers – Boulevard Louise Michel
La Courneuve – Avenue Paul Vaillant Couturier
La Courneuve – Rue de Valmy
La Courneuve – Lotissement industriel départemental
L'Ile-Saint-Denis – Quai du Châtelier
Saint-Denis – Boulevard Anatole France
Saint-Denis – Rue André Campra
Saint-Denis – Quai de Saint-Ouen
Saint-Denis – Rue de la Justice
Saint-Denis – Rue Paul Eluard
Saint-Denis – Rue de la Briche
Saint-Denis – Avenue des Fruitières
Saint-Ouen – Rue Ardouin
Saint-Ouen – Rue des Docks
Stains – Rue des Parouzets
Stains – Rue Jean-Pierre Timbaud
Villeneuve la Garenne – Quai du Moulin de Cage







Aubervilliers – Rue Waldeck Rochet

▶ L’Ile-Saint-Denis – Quai du Châtelier

▶ Saint-Ouen – Rue des Docks

◄► étranger

Saint-Ouen – Rue des Docks

▶ Saint-Denis – Rue André Campra

◄► étranger

L’Ile-Saint-Denis – Quai du Châtelier

▶ Saint-Denis – Avenue des Fruitiers

◄► étranger

Saint-Denis – Avenue des Fruitiers

▶ L’Ile-Saint-Denis – Quai du Châtelier

◄► étranger

L’Ile-Saint-Denis – Quai du Châtelier

▶ Gennevilliers – Boulevard Louise Michel

▶ Saint-Ouen – Rue Ardouin

◄► étranger

Gennevilliers – Boulevard Louise Michel

▶ Saint-Denis – Quai de Saint-Ouen

▶ Saint-Denis – Rue André Campra

◄► étranger

La Courneuve – Rue de Valmy

▶ Aubervilliers – Rue de Valmy

Aubervilliers – Rue de Valmy

▶ Aubervilliers – Rue de l’Ecluse des Vertus

◄► étranger

Aubervilliers – Rue de l’Ecluse des Vertus

▶ Aubervilliers – Chemin du Haut-Saint-Denis

◄► étranger

Aubervilliers – Chemin du Haut-Saint-Denis

▶ Aubervilliers – Rue de Valmy

◄► étranger

Aubervilliers – Rue de Valmy

▶ Stains – Rue Jean-Pierre Timbaud

◄► étranger

Stains – Rue Jean-Pierre Timbaud

▶ Stains – Rue des Parouzets

◄► étranger

Stains – Rue des Parouzets

▶ Bobigny – Rue Toussaint Louverture

▶ La Courneuve – Avenue Paul Vaillant Couturier

▶ Aubervilliers – Quai Jean-Marie Tjibaou

◄► étranger

Saint-Denis – Rue Paul Eluard

- ▶ La Courneuve – Avenue Paul Vaillant Couturier
- ◀▶ étranger

La Courneuve – Lotissement industriel départemental

- ▶ Villeneuve la Garenne – Quai du Moulin de Cage
- ◀▶ étranger

Villeneuve la Garenne – Quai du Moulin de Cage

- ▶ Saint-Denis – Rue de la Briche
- ◀▶ étranger

Saint-Denis – Rue de la Briche

- ▶ Saint-Ouen – Rue Ardouin
- ▶ Saint-Denis – Quai de Saint-Ouen
- ▶ Saint-Denis – Rue André Campra
- ▶ Aubervilliers – Rue de la Gare
- ▶ Bobigny – Rue de Paris
- ◀▶ étranger

Saint-Denis – Rue de la Justice

- ▶ Aubervilliers – Rue de la Gare
- ▶ Saint-Denis – Rue André Campra
- ◀▶ étranger

Aubervilliers – Rue du Chemin Vert

- ▶ Aubervilliers – Quai Adrien Agnès
- ▶ Aubervilliers – Rue de la Gare
- ▶ Saint-Denis – Rue de la Briche
- ▶ Saint-Denis – Rue André Campra
- ◀▶ étranger

Aubervilliers – Quai Adrien Agnès

- ▶ Aubervilliers – Rue de Saint-Denis
- ▶ Aubervilliers – Rue de la Gare
- ▶ Saint-Ouen – Rue Ardouin
- ▶ Saint-Denis – Quai de Saint-Ouen
- ◀▶ étranger

CAUSES DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Après la chute du mur de Berlin et la dislocation du bloc communiste, plusieurs pays de l'est sont brutalement passés à un régime démocratique parlementaire avec une économie de marché. Nombre de travailleurs se sont alors retrouvés au chômage, notamment les Roms qui ont toujours été en proie au racisme et aux discriminations. C'est ainsi que quelques milliers d'entre eux ont préféré partir à l'étranger. Bien entendu, on ne peut pas parler de mouvement migratoire de masse. Certains arrivent de la campagne, de villages pauvres et dépeuplés, dont les principales ressources proviennent d'une agriculture potagère et de métiers artisanaux. D'autres arrivent de la ville, de banlieues pauvres et surpeuplées, dont les principales ressources proviennent de la récupération et de la mendicité. Tous manquent cruellement d'argent. Le départ vers l'étranger représente une activité lucrative, principalement motivée par la nécessité de subvenir aux besoins de la famille. Il s'agit bien d'une migration économique. Pour les chômeurs et les petits salariés, l'appât du gain est considérable. Par exemple, le salaire moyen d'un français peut être cinq fois supérieur à celui d'un roumain ou d'un bulgare. En tant que prochains ressortissants de l'Union Européenne, les roumains et les bulgares partagent un même espoir, celui de travailler à l'étranger. Seulement, les restrictions concernant le droit au travail sont telles que la plupart des émigrés continueront à travailler au noir et à vivre dans la clandestinité.

Les entrées

Reprenons le cas des roumains et des bulgares. La plupart sont déclarés comme touristes à la frontière. Lorsqu'on connaît les motivations réelles des ces migrants, on prend conscience de toute l'hypocrisie du système européen. La libre circulation profite moins aux personnes qu'aux marchandises. La Roumanie et la Bulgarie ayant signé les accords de Schengen, les visas d'entrée sont supprimés pour leurs ressortissants qui peuvent circuler pour des durées limitées à trois mois. Ils doivent aussi justifier de ressources suffisantes pour la durée de leur séjour. Le montant de ces ressources relève du plus total arbitraire. Habituellement, il leur est demandé de disposer d'une somme de 500 euros lors du passage de la frontière.

Distinguons l'entrée sur le territoire national de celle sur le lieu de vie. Si l'une est légale, l'autre ne l'est pas automatiquement. Quantité d'étrangers qui arrivent en France n'ont d'autre choix que de s'établir dans des squats ou bien, plus spécifiquement à la population donnée, sur des terrains vagues, des friches agricoles, des espaces intra-urbains inoccupés. Ces dernières années, de véritables bidonvilles fait de cabanes en bois et en plastique sont réapparues dans les banlieues françaises. Le regroupement de population se fait en principe par origine familiale ou par provenance géographique. Toutefois, au gré des expulsions, les uns se réfugient chez les autres. Le bidonville peut se mettre à grossir à vue d'œil. Par sa démesure, il est aussitôt menacé de disparaître. Tout le monde se disperse... et ainsi de suite.

Les sorties

Le plus souvent, la sortie du lieu de vie est synonyme d'expulsion, dite « évacuation » dans le langage politiquement correct. Les motifs les plus pervers ont été avancés pour justifier les expulsions. Dans un premier temps, il s'agissait de l'insalubrité, alors que les autorités locales compétentes refusaient l'accès à l'eau et le ramassage des déchets. Dans un second temps, à partir

de juillet 2002, il était question de l'insécurité, évidemment plus favorable au contexte politique du moment. Conformément à la procédure, lorsqu'elle est respectée, les occupants reçoivent une signification d'ordonnance de référé avec commandement de quitter les lieux. S'ils ne quittent pas les lieux, ils se confrontent aux forces de l'ordre. On en garde de mauvais souvenirs... Finalement, la plupart des expulsions se font d'elles-mêmes, par anticipation. Les exercices policiers de harcèlement et d'intimidation, avec insultes et violences éventuellement, s'avèrent particulièrement efficaces. De sorte que les occupants passent constamment d'un terrain à l'autre. C'est le jeu de la patate chaude. Le but étant de les déplacer ailleurs, un peu plus loin, vers une autre commune, vers un autre département, vers un autre pays. En Ile-de-France, on constate que nombre d'entre eux ont été écarté de la première couronne de la banlieue parisienne à la seconde puis à la troisième, voire au-delà.

A l'identique, distinguons la sortie du lieu de vie de celle du territoire national. La sortie du territoire national est couramment associée à une mesure d'éloignement.

Invitation à Quitter le Territoire (IQT) : mesure administrative qui impose à l'étranger de quitter le territoire dans un délai d'un mois, par ses propres moyens. L'IQT est envoyée par lettre recommandée, généralement suite au refus d'une demande de titre de séjour préalablement déposée à la préfecture.

Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière (APRF) : mesure administrative qui impose à l'étranger de quitter le territoire immédiatement, par procédure d'expulsion. Soit l'APRF est envoyé par lettre recommandée, suite à l'expiration d'une IQT. Soit il est délivré au cours de la garde-à-vue, suite à une arrestation pour dépassement du droit de séjour ou insuffisance de ressources.

Aide au retour volontaire : mesure administrative qui propose à l'étranger de quitter le territoire dans un délai d'un mois, sur la base du volontariat avec une aide participative. Est concerné l'étranger faisant l'objet d'une IQT. Il s'agit d'une alternative à la mesure de reconduite à la frontière. Le dispositif est mis en œuvre par l'ANAEM, en liaison avec les préfets en France et les ambassadeurs à l'étranger.

Les occasions de se faire contrôler et arrêter par la police ne manquent pas. Le travail au noir et la mendicité sont strictement interdits, passibles de prison. Le risque est d'autant plus grand qu'un bon nombre d'étrangers fraudent dans les transports en commun, faute d'argent. Les lieux de passage, notamment les gares et les aéroports, sont particulièrement bien surveillés. Il est d'usage que les contrôleurs de tickets y collaborent avec les contrôleurs de papiers. A vrai dire, la plupart des interpellations et des arrestations se font sur le terrain même. Et il arrive de plus en plus fréquemment qu'une expulsion individuelle se fasse collective, à l'encontre de la *Convention Européenne des Droits de l'Homme*. En effet, quelques pays dont la France expulsent des étrangers par vol charter groupé. Roumains et bulgares, prochainement ressortissants de l'Union Européenne, retournent eux aussi à la case départ. Le scénario est désormais bien connu : enquête policière sur un délit, intervention des forces de police sur commission rogatoire dès 6 heures du matin, perquisition, contrôle des papiers, arrestation massive, placement en centre de rétention, puis reconduite à la frontière par vol charter (dont les places ont été réservées à l'avance). Et l'histoire se répète quelques jours, quelques semaines plus tard.

Le turn-over

Revenons-en au cas des roumains et des bulgares. En tant que touristes, ils ne doivent surtout pas dépasser les trois mois de séjour (tampon de la douane faisant foi). Au-delà, la situation est irrégulière. Ainsi, la plupart font l'aller retour au pays d'origine afin de régulariser leur situation. C'est ce qu'on appelle le *turn-over*. Le plus souvent, ce sont bien les mêmes qui vont et qui viennent, ce qui fausse évidemment les chiffres des migrations.

Sur le plan des expulsions, le *turn-over* est le même. En effet, les personnes reconduites à la frontière ne tardent pas à revenir. Il faut avoir en tête le témoignage de ce jeune roumain qui a été reconduit en avion à Bucarest et qui est aussitôt reparti en minibus à Saint-Denis. Là encore, ce sont bien les mêmes qui vont et qui viennent, ce qui fausse davantage les chiffres des migrations.

Près de 95 % de la population rrom mondiale est sédentaire. Toutefois, l'amalgame entre Rroms et *gens du voyage* est pratique courante. En réalité, tous les Rroms ne sont pas des voyageurs et tous les voyageurs ne sont pas des Rroms. Loin s'en faut. Quant à l'appellation *gens du voyage*, elle désigne en fait un statut juridique applicable aux voyageurs français.

La confusion est d'autant plus grande qu'une bonne partie des Rroms étrangers vivant en France habitent en caravane, comme les voyageurs. Ce sont pourtant de véritables sédentaires. La caravane est en fait un habitat parfaitement adapté à un mode de vie précaire.

CONSEQUENCES DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Dans un premier temps, observons les conséquences des mouvements migratoires liés aux sorties du lieu de vie. On l'a déjà constaté, nombre d'expulsions de terrains se font dans la précipitation. La population se retrouve à la rue du jour au lendemain, laissant tout derrière elle.

Perte de certificats médicaux, de carnets de santé, d'aides médicales état, d'ordonnances, de médicaments, de résultats d'analyses, de radiographies... Première rupture, celle du suivi médical. Sont annihilés tous les efforts de guérison. Les personnes les plus vulnérables en sont les premières victimes. Il faut considérer les risques encourus par celles qui arrêtent brutalement leur traitement. Rappelons-le, « *quelque soit les circonstances, la continuité des soins aux malades doit être assurée* » - article R.4127-47 du *Code de déontologie de la santé publique*.

Perte de passeports, de cartes d'identité, de certificats de naissance, de domiciliations, de courriers, de factures... Seconde rupture, celle du suivi social. Sont anéanties toutes les démarches d'insertion. A remarquer l'entrave particulière faite à la scolarisation, l'alphabétisation, l'apprentissage du français... Adultes et enfants sont systématiquement déconnectés du monde environnant. Ils ne peuvent entretenir aucune relation. Ils restent des étrangers dans tous les sens du terme.

Abandon de matelas, de couvertures, de vêtements, de provisions, d'ustensiles de cuisine, de produits d'hygiène et d'entretien... Troisième rupture, celle du nécessaire quotidien. Sont perdues toutes les choses accumulées péniblement. C'est ainsi que les familles s'appauvrissent davantage.

On peut attribuer aux expulsions encore bien des conséquences. Par exemple, la dégradation physique et morale des personnes. En effet, des syndromes de stress (fortes tensions) et des traumatismes psychologiques importants sont de plus en plus fréquents.

Autre exemple, qui va de paire avec le développement des risques sanitaires, la détérioration de l'environnement. D'une expulsion à l'autre, rien ne va en s'arrangeant. Les nouveaux terrains n'ont pas d'eau, pas d'électricité, pas de toilettes, ni de décharge. Les problèmes s'aggravent, les dangers ne font qu'empirer.

Dans un second temps, observons les mouvements migratoires liés aux sorties du territoire national. Nous avons constaté le phénomène migratoire du turn-over sur le plan des expulsions vers l'étranger. Et nous nous sommes rendus à l'évidence que ce sont bien les mêmes personnes qui vont et qui viennent, ce qui fausse les chiffres des migrations. De ce fait, il faut nécessairement s'interroger. A qui profitent les expulsions ? Aux politiciens vraisemblablement. Tant qu'il fait du chiffre, le gouvernement se porte bien. Le ministre de l'intérieur s'est félicité d'une stabilité de l'immigration légale et d'une baisse de l'immigration illégale. Les reconduites à la frontière ont doublé, passant de 10 000 en 2002 à 20 000 en 2005. L'objectif de 25 000 éloignements en 2006 a été atteint. La machine a tourné à plein régime. On relève au compteur plus de 6000 expulsions de roumains et de bulgares.

Puisqu'il est question de chiffres, quel est donc le prix d'une expulsion ? Hébergements d'urgence en hôtel, placements en centre de rétention, avocats, policiers, médecins, traducteurs, transferts, escortes, billets d'avion... Combien ça coûte ? La réponse ne peut être qu'une estimation. Le contribuable français s'en contenterait bien. Il s'agit évidemment d'un grand gaspillage, de temps et d'argent. Pire encore, lorsqu'on pense à tous ces hommes, femmes et enfants.

Le Monde du 09/12/06

ELARGISSEMENT : LES EXPULSIONS DE ROUMAINS SE POURSUIVENT
A un mois de l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne, ses ressortissants en situation irrégulière restent une cible privilégiée des préfectures françaises.

Jeudi 7 décembre, un vol groupé, à destination de Bucarest a décollé de Roissy, avec à son bord 70 Roumains escortés par des agents de la police aux frontières, selon la Cimade, association présente dans les centres de rétention.

Sur les 24 vols groupés auxquels la France a procédé seule depuis le début 2006 (13 autres étaient des vols communautaires), les deux tiers étaient à destination de la Roumanie. Deux autres sont d'ores et déjà programmés pour les 15 et 22 décembre. Les Roumains fournissent le plus gros contingent (20 % selon le ministère de l'intérieur) des étrangers renvoyés chez eux.

L'explication à cette flambée des expulsions des Roumains, dont le pays va adhérer à l'Union européenne le 1^{er} janvier, est assez prosaïque : si l'éloignement effectif d'étrangers en situation irrégulière se heurte à la difficulté de la France d'obtenir des Etats dont ils sont originaires des laissez-passer consulaires, "*les autorités roumaines ne font, elles, aucune difficulté à cet égard, ce qui est très différent des pays africains*", reconnaît lui-même un conseiller du ministre de l'intérieur. Au seuil de l'Europe, la Roumanie a signé avec la France le 30 août 2002, sous l'égide de Nicolas Sarkozy, un accord où elle s'engage à faciliter l'éloignement des ressortissants roumains en situation irrégulière en France et leur réadmission en Roumanie.

Cette "*étroite association*" s'appuie sur "*la présence d'une équipe de fonctionnaires roumains spécialisés dans l'identification des personnes auprès de l'ambassade de Roumanie en France et d'un officier de liaison dans les services du ministère français pour faciliter la reconnaissance et la réadmission sans délais des ressortissants roumains*".

L'accord prévoit aussi "*la mise en oeuvre de vols affrétés auprès de la compagnie Tarom, financés par la France, l'accompagnement à bord et l'accueil des personnes retournées étant assurés par des fonctionnaires roumains*".

Facilement éloignables, les Roumains sont dès lors une cible privilégiée des préfectures auxquelles Nicolas Sarkozy a fixé un objectif de 25 000 reconduites à la frontière "*effectives*" en 2006, après les 20 000 réalisés en 2005. "*Pour les Roumains, les préfectures ont recours à des arrêtés de reconduite à la frontière pour insuffisance de ressources, ce qui leur permet de renvoyer les étrangers dispensés de visa au cours des trois mois durant lesquels ils sont censés disposer de la libre circulation*", observe Alexandre Leclève de la Cimade.

A leur arrivée à Bucarest, la majorité de ces personnes se voient retirer leur passeport pour une durée allant de quelques mois à cinq ans, selon la gravité du fait pour lequel ils ont été interpellés. Cela n'inquiète cependant pas les Roumains, lesquels, constate La Cimade, "*n'opposent aucune résistance*".

"Le rapatriement n'est pas grave pour les Roumains. L'immigration roumaine est une immigration pendulaire, faite de va-et-vient. C'est pour très peu d'entre eux une immigration définitive. Même en Italie où beaucoup ont été régularisés, les va-et-vient n'ont pas cessé", explique Dana Diminescu, sociologue et spécialiste des migrations roumaines à la Maison des sciences de l'homme.

"L'éloignement en nombre des Roumains a des effets visibles sur la délinquance sur la voie publique (mendicité...). Mais en terme de politique migratoire, cela n'a pas de sens", reconnaît un haut fonctionnaire qui ne cache pas qu'au mois de janvier 2007 ce sont autant de reconduites à la frontière qui disparaîtront des statistiques d'éloignement.

Le 1er janvier 2007, les Roumains n'auront encore qu'un accès limité au marché du travail français : ils pourront venir travailler librement dans une soixantaine de métiers répertoriés dans sept secteurs économiques. Lorsqu'ils se déplaceront pour un séjour touristique de moins de trois mois, ils bénéficieront, en tant que citoyens européens, de la libre circulation : une simple carte d'identité leur suffira. Cependant, leur Etat n'entrant pas encore dans l'espace Schengen, ils devront toujours, lors d'une interpellation, justifier de moyens de subsistance suffisants.

"Après le 1^{er} janvier, il sera toujours possible de refouler des Roumains et des Bulgares (en situation irrégulière), s'attache-t-on à souligner dans l'entourage de Nicolas Sarkozy. Il n'y a aucune raison d'arrêter l'éloignement des personnes qui ne satisfont pas aux conditions de séjour", affirme-t-on. Reste que "l'irrégularité sera sans doute un peu plus difficile à caractériser", reconnaît un conseiller du ministre de l'intérieur.

Anne Rodier et Laetitia Van Eeckhout

CONCLUSION

En nous efforçant de rendre visible le mécanisme des mouvements migratoires, nous avons déterminé le rôle prépondérant de la politique nationale et internationale. Avec l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union Européenne, on peut penser que la donne va changer et croire qu'il n'y aura plus aucune expulsion intra-européenne. Au 1^{er} janvier 2007, roumains et bulgares ne deviennent-ils pas citoyens européens à part entière ? En amorce de réponse, citons le ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy : *« Je rappelle, en particulier, que les ressortissants roumains et bulgares en situation irrégulière ne bénéficient d'aucune protection juridique particulière contre l'éloignement : le fait que la Roumanie et la Bulgarie soient candidates à l'adhésion à l'Union Européenne n'y change rien. Je rappelle, de même, que la Cour européenne des droits de l'homme n'a jamais reconnu un quelconque droit de chacun à mener sa vie familiale où bon lui semble ! »*.

L'Europe étant à l'ordre du jour, il ne faudrait pas oublier les Roms. Ils sont plus de 10 millions. C'est la plus grande minorité transfrontalière. Si l'on peut encore parler de minorité... Envisager l'Europe sans les Roms, ne serait-ce pas envisager l'Europe sans les européens ?

Force est de constater que la présente étude des mouvements migratoires d'une population donnée est tout à fait exhaustive. Faute de temps. Elle répond à un besoin urgent de communiquer, de partager des informations. Elle mériterait néanmoins un sérieux approfondissement. On pourrait envisager de l'étendre à l'ensemble du territoire français, et pourquoi pas, la prolonger sur quelques années. Elle mériterait aussi et surtout une véritable réflexion.

julienradenez@hotmail.com
mika_aile@hotmail.com